

Catalogue

des formations
d'Alpes Agir





Nos formations

Les formations SECOURISME

- | | | |
|----|--|--------|
| 1. | Formation de Sauveteurs Secouristes du Travail | Page 2 |
| 2. | Formation de Maintien et d'Actualisation des SST | Page 4 |
| 3. | Initiation au Défibrillateur Automatisé Externe | Page 5 |
| 4. | Présentation du matériel pédagogique | Page 6 |

Les formations INCENDIE

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Formation à la manipulation des extincteurs | Page 8 |
| 2. | Formation à l'évacuation en cas d'incendie | Page 10 |
| 3. | Formation d'équipiers de 1 ^{ère} intervention | Page 11 |
| 4. | Formation à l'exploitation du SSI | Page 12 |
| 5. | Formation à l'élaboration du permis feu | Page 13 |
| 6. | Présentation du matériel pédagogique | Page 14 |

Les formations Sécurité et Prévention

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Formation Gestes et Postures | Page 16 |
| 2. | Formation au port de protections respiratoires | Page 17 |

Les formations spécifiques pour les établissements de type J et U

- | | | |
|----|---------------------------------------|---------|
| 1. | Formation à la sécurité incendie | Page 19 |
| 2. | Formation à la manutention de malades | Page 20 |

Nous contacter pour toute demande de formation personnalisée

ALPES AGIR Sarl

159 avenue du Grésivaudan 38660 LA TERRASSE tel. 09 50 34 92 9

Mail : alpes.agir@gmail.com

Formations

SECOURISME



1. Formation de Sauveteurs Secouristes du Travail
2. Formation de Maintien et d'Actualisation des SST
3. Initiation au Défiibrillateur Automatisé Externe
4. Présentation du matériel pédagogique



1. Formations de Sauveteurs Secouristes du Travail

Votre équipe de sauveteurs doit suivre une formation initiale puis des formations de maintien et d'actualisation des compétences régulières.

Compétences visées :

En devenant sauveteur secouriste du travail, votre collaborateur sera capable :

- D'intervenir efficacement pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise
- En matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées

Code du Travail :

Art. R4141-1 à 3 : « Une formation à la sécurité est dispensée lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire... Elle porte sur... la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre »

Art. R4224-15 : « ... un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours d'urgence »

Art. L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs... »

Public concerné :

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail.

- Il n'y a pas de prérequis pour participer à la formation initiale SST.
- Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le sauveteur secouriste du travail doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Nombre de participants : **4 à 10 stagiaires par session** (Les aptitudes physiques du candidat doivent lui permettre de mettre en œuvre l'ensemble des compétences d'un SST)

Equipe pédagogique :

- Tous les intervenants détiennent le certificat de formateur SST délivré par l'INRS. Ils sont à jour de leur formation continue.
- Tous les formateurs d'Alpes Agir bénéficient d'une forte expérience dans le domaine du secours à personne. Ils appuient leurs séquences sur des démonstrations, des exemples et sur une pédagogie active.

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement :

- Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama et l'apprentissage des gestes au sol
- Prévoir des déplacements du groupe dans vos locaux

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire avant la formation : Une convocation, le livret d'accueil et le programme de formation

Documents fournis au stagiaire après la formation : Le certificat SST, une attestation de formation et un manuel

Documents transmis à l'employeur : Une copie de la feuille de présence, une convention de formation et une attestation récapitulative de formation

Nouveau

Tout le dossier pédagogique est disponible sur notre Cloud (copie de la feuille de présence, récapitulatif de l'avis des stagiaires, attestations...)



Formation initiale SST

Volume horaire :

14 heures de face à face pédagogique organisées sur 2 journées de 7 heures

Programme :

Conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS

1^{ère} demi-journée :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Les principaux indicateurs de santé au travail
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Le Sauveteur secouriste du travail en tant qu'acteur de la prévention
- Le Cadre juridique du SST
- Le processus d'alerte à la population
- Réaliser une protection adaptée

2^{ème} et 3^{ème} demi-journée :

- Examiner une victime
- Alerter ou faire alerter les secours
- Secourir une victime

4^{ème} demi-journée :

- Secourir une victime (suite)
- Epreuves certificatives
- Bilan de fin de formation

Les actions de « secourir une victime » qui seront traitées lors de la formation sont :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas (avec utilisation du défibrillateur)

Le certificat de SST est délivré aux candidats :

- Ayant participé activement à la formation
- Validés lors des évaluations formatives permettant de suivre la progression du stagiaire tout au long de la session
- Validés lors des 2 épreuves certificatives organisées en fin de formation.





2. Formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences de SST

Compétences visées :

Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Volume horaire :

7 heures de face à face pédagogique organisées sur 1 journée

Pré requis :

- Les stagiaires doivent avoir validé une formation initiale ou une formation continue SST dans les 24 mois précédant la session
- Pour information, le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST au salarié.

Programme :

Conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours

Révision des gestes d'urgence

- Protéger
- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Alerter ou faire alerter
- Face à une situation d'accident de travail, effectuer l'action appropriée à l'état de la victime

Actualisation de la formation :

- Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
- Aux modifications du programme

Mises en situation :

- Évaluation des stagiaires à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- Bilan de fin de formation





3. Initiation à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation du DAE

Compétences visées :

La formation au DAE ; Défibrillateur Automatisé Externe prépare tout citoyen à prendre en charge une victime en arrêt cardio-respiratoire et à optimiser ses chances de survie.

A l'issue de la formation, le candidat sera capable de :

- Reconnaître les signes d'un arrêt cardio respiratoire
- Mettre en œuvre la chaîne de survie : Alerter, masser et défibriller en attendant la prise en charge médicale.

Règlementation :

- **Arrêté du 16 juillet 2010** relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes.

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé Externe.

Programme :

Conforme au référentiel national de juin 2012

- Qu'est-ce que l'arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
 - La victime est-elle consciente ?
 - La victime respire-t-elle ?
 - Appeler, Masser, Défibriller
- Exercices pratiques
 - Mise en place de défibrillateurs d'exercices
 - Réanimation cardiaque sur mannequins d'exercices

Public concerné :

- Tout salarié, toute personne souhaitant intervenir face à une victime de « mort subite »
- Nombre de participants : **10 à 12 stagiaires par session**

Volume horaire :

1 à 2 heures de face à face pédagogique pour chaque groupe avec exercices pratiques sur mannequins.

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Un document récapitulatif sur la prise en charge d'un arrêt cardiaque.

Document fourni à l'employeur : Une copie de la feuille de présence.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 16 juillet 2010, cette initiation ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation.





4. Matériel pédagogique de secourisme

Les Mannequins d'entraînement :

- Mannequins « Adulte », Mannequins « Enfant » et Mannequins « Nourrissons »
- Et des protections individuelles pour le bouche à bouche distribuées à chaque stagiaire

Les Défibrillateurs d'entraînement :

- Défibrillateurs entièrement automatiques et semi-automatiques
- Electrodes pour les adultes et électrodes pour les enfants



Les supports :

- 2 vidéoprojecteurs
- Des slides de présentation en support des indications du formateur pour les formations SST initiales et MAC composés de vidéos, images et sons
- Des questionnaires de réactivation-mémoire pour les MAC SST
- Le plan d'intervention du Sauveteur Secouriste du Travail

Le matériel de mises en situation :

- Des fausses plaies, des membres sectionnés factices, des flaques de sang...
- Du maquillage pour les plaies, les brûlures...
- Des outils neutralisés : cutters, couteaux, scies, tronçonneuse...
- Des éléments factices pouvant représenter un danger : bris de verre, flaque d'huile.



Equipe pédagogique :

Les moniteurs SST d'Alpes Agir bénéficient d'une forte expérience dans le secours à personne puisqu'ils ont tous une activité de sapeurs-pompiers.

Tous les formateurs sont à jour de leur formation continue dans leur domaine de compétences.

Formations INCENDIE



1. Formation à la manipulation des extincteurs
2. Formation à l'évacuation en cas d'incendie
3. Formation d'équipiers de 1^{ère} intervention
4. Formation à l'exploitation du SSI
5. Formation à l'élaboration du permis feu
6. Présentation du matériel pédagogique



1. Formation à la manipulation d'un extincteur

Compétences visées :

L'équipier formé sera capable de faire face à un feu naissant pour éviter la propagation et de mettre à profit ses compétences en matière de prévention des incendies.

Code du Travail :

- **Art. R 4227-28** : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- **Art. R 4227-39** : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Public concerné :

Tout salarié peut apprendre à intervenir sur un feu naissant.

Nombre de participants : **8 à 12 stagiaires par session** (conseillé)

(La tenue du stagiaire doit être adaptée aux exercices pratiques)

Equipe pédagogique :

- Tous les intervenants ont une activité de sapeurs-pompiers.
- Les formateurs incendie appuient leurs séquences sur des démonstrations, des exemples et sur une pédagogie active.

Volume horaire :

3 à 4 heures de face à face pédagogique (conseillé)

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement :

- Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama
- Prévoir un espace ouvert protégé pour la pratique sur générateur de flammes (20m² minimum)
- Prévoir un déplacement du groupe dans vos locaux

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation et un manuel.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation à glisser dans le registre de sécurité.

Le registre de sécurité de l'établissement pourra être émarginé par le formateur.

Nouveau

Tout le dossier pédagogique est disponible sur notre Cloud (copie de la feuille de présence, récapitulatif de l'avis des stagiaires, attestations...)



Formation à la manipulation d'un extincteur

Programme :

Présentation de la formation et de son organisation

Apports théoriques sur les feux naissants

- Comprendre le développement d'un feu (notion de triangle de feu...)
- Connaître les classes de feu
- Connaître les moyens de 1^{ère} intervention à disposition
- Choisir le moyen d'extinction approprié en fonction du combustible
- Notions de prévention des incendies

Mise en pratique sur générateur de flammes :

- Manipuler correctement et efficacement un extincteur pour faire face aux feux de classes A, B et C
- Eteindre un feu de classe F et un feu électrique
- Intervenir sur une personne en feu
- Adopter un comportement sécuritaire face au feu

Visite de votre établissement :

- Découvrir les différents organes de sécurité incendie dans son établissement

Retour sur les acquis :

- Quizz corrigé en collégial et questions diverses



Nouveau

Les apports théoriques peuvent être proposés en e-learning. Le parcours d'apprentissage est composé de 5 modules animés par des photos et des vidéos. Ils se concluent par des questions récapitulatives.

La durée du parcours est estimée à 1 heure.





2. Formation à l'évacuation en cas d'incendie

Compétences visées :

A l'issue de la session, le stagiaire sera capable :

- D'adopter une conduite conforme en cas d'incendie : Déclencher l'alarme, participer à l'évacuation du bâtiment en suivant les instructions, alerter les secours...
- De participer à la prévention incendie dans son établissement.

Public concerné :

L'ensemble du personnel (aucun pré-requis)

Nombre de participants : **8 à 12 stagiaires par session** (conseillé)

Equipe pédagogique :

- Tous les intervenants ont une activité de sapeurs-pompier.
- Les formateurs incendie appuient leurs séquences sur des démonstrations, des exemples et sur une pédagogie active.

Volume horaire :

- 3 à 4 heures de face à face pédagogique (conseillé)

La formation à l'évacuation se compose de deux ou trois modules :

1. La préparation théorique et technique d'une évacuation
2. L'exercice d'évacuation dirigé
3. L'exercice d'évacuation inopiné

Programme :

Apports théoriques sur l'évacuation

- Les dangers et les conséquences d'un incendie
- Les consignes en cas d'évacuation
- Le rôle du guide file, du serre file et du responsable évacuation pour diriger les occupants de l'établissement jusqu'au point de rassemblement ou mettre en sécurité des personnes en situation de handicap le nécessitant
- L'alarme et l'alerte
- Si nécessaire : Effectuer une levée de doute en toute sécurité.

Visite de l'établissement

- Le matériel de sécurité incendie : les plans d'évacuation, le point de rassemblement, le SSI...
- Les organes de sécurité incendie : les détecteurs de fumée, le système de sécurité incendie, les portes coupe-feu...

Travail de groupe : Définir les consignes spécifiques à l'établissement en cas d'alarme et constituer l'équipe d'évacuation.

Exercice d'évacuation dirigé : Evacuation en temps réel avec utilisation de la machine à fumée suivie d'un débriefing avec l'équipe d'évacuation

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation et un manuel.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation à glisser dans le registre de sécurité.

Le registre de sécurité de l'établissement pourra être émarginé par le formateur.

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement : Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama et un déplacement du groupe dans vos locaux.



Rédaction de votre procédure évacuation

Pour vaincre le feu avec un minimum de dégâts, il importe surtout d'agir vite. Trois actions doivent avoir lieu de façon simultanée :

1. **Déclenchement de l'alarme et de l'évacuation du personnel ou de la mise en sécurité** des personnes en situation de handicap le nécessitant, rapidement mais sans précipitation, dans le respect des consignes et des procédures ;
2. **Réaction rapide et appropriée du personnel à proximité** pour éteindre ou contenir le début de l'incendie dans l'attente de l'intervention des secours extérieurs ;
3. **Alerte des sapeurs-pompiers.**

Afin d'assurer l'évacuation sécurisée de l'ensemble des personnes, une organisation est nécessaire.

Elle doit s'adapter aux spécificités de l'établissement.

Au terme de la formation et de l'exercice évacuation, Alpes Agir rédige une procédure comprenant :

- La constitution de l'équipe d'évacuation avec les trois rôles identifiés des guide-files, des serre-files et du coordinateur d'évacuation
- Les rôles de chacun afin de pouvoir, de manière coordonnée, réagir en cas d'alarme incendie.



3. Formation d'équipers de 1^{ère} intervention

Définition

Les **équipers de 1^{ère} intervention** sont choisis parmi le personnel. Leur rôle est d'avertir et d'intervenir immédiatement dans leur zone de travail avec les moyens disponibles sur place.

Les **équipers de 2nd intervention** parfois appelés pompiers d'entreprise sont désignés et formés pour assurer une permanence en équipe dans un établissement à risque et/ou important. Ils mettent en œuvre des moyens plus puissants en attendant les sapeurs-pompiers.

Programme :

La formation d'équipers de 1^{ère} intervention se compose de deux modules :

- La formation à la manipulation d'extincteurs pour intervenir sur un feu naissant
- La formation à l'évacuation avec organisation d'un exercice d'évacuation.

Public concerné :

Nous vous conseillons de choisir des membres du personnel qui soient :

- Régulièrement présents dans l'établissement
- Géographiquement répartis dans l'établissement



4. Formation à l'exploitation du système de sécurité incendie

Compétences visées :

A l'issue de la formation à l'exploitation du Système de sécurité incendie, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le fonctionnement du système de sécurité incendie
- Exploiter le SSI et interpréter les données affichées sur la centrale incendie
- Connaître la conduite à tenir en cas de détection incendie

Public concerné :

Toute personne ayant à exploiter un SSI.

Nombre de participants : **8 à 10 stagiaires par session** (aucun pré requis)

Volume horaire : 4 heures de face à face pédagogique

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation à glisser dans le registre de sécurité.

Le registre de sécurité de l'établissement pourra être émargé par le formateur.

Formateur :

- Un formateur diplômé SSIAP 3 – Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
- Un sapeur-pompier en activité également chef d'équipe d'un service incendie dans un établissement recevant du public

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement :

- Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama
- Prévoir un accès à votre système de sécurité incendie et une visite des locaux.



Programme :

Apports théoriques sur le SSI

- Définition et rôle du SSI « Qu'est-ce qu'un système de sécurité incendie ? »
- Présentation générale du matériel
- Les fonctions de mise en sécurité

Les manipulations possibles sur un SSI

- Comment sont signalés : Les alarmes feu, les défauts, les dérangements, les zones hors service

- Que faire en cas d'alarme et de dérangement
- Quand et comment :
 - Mettre en/hors service une zone de détection incendie
 - Utiliser les commandes manuelles
 - Réarmer le SSI
- Entretien et contrôle du SSI

Mise en pratique sur le SSI

- Exercices pratiques sur le système de sécurité incendie de votre établissement



5. Elaborer un permis feu

Compétences visées :

L'analyse de l'accidentologie montre qu'il n'y a pas de "petits travaux" et que des opérations mal préparées ou exécutées sans précautions suffisantes peuvent être à l'origine de sinistres graves. Le permis feu, bien plus qu'une formalité, est une pièce majeure dans la prévention du risque incendie et explosion.

La formation au permis feu prépare les stagiaires à :

- Identifier les risques relatifs aux travaux par points chauds
- Mettre en place des mesures préventives avant, pendant et après les travaux par points chauds
- Etablir un permis feu et d'en assurer son suivi
- Appliquer la réglementation relative au permis feu

Public concerné :

Le personnel suivant :

- Les responsables de chantier
- Les ouvriers soudeurs
- Les techniciens de maintenance
- Les directeurs d'établissements et leurs représentants

Nombre de participants : **8 à 10 stagiaires par session** (aucun pré requis)

Volume horaire : 4 heures de face à face pédagogique

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement (Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama)

Programme :

Apports théoriques

- Le permis feu : La réglementation, l'intérêt d'établir un permis feu, la durée de validité, les procédures avant / pendant / après
- Le risque incendie : Le triangle du feu, les modes de propagation, les feux couverts
- Travaux par points chauds : Définition, les procédés, le danger de l'Acétylène

Mise en pratique

- Exercices pratiques sur cas concrets
- Exercices rédactionnels

Documents remis :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation.

Formateur :

- Un formateur diplômé SSIAP 3 – Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
- Un sapeur-pompier en activité également chef d'équipe d'un service incendie dans un établissement recevant du public





6. Matériel pédagogique incendie

Les supports :

- Des slides de présentation en support des indications du formateur composés de vidéos, images et sons.
- Un quizz de rappel des acquis pour conclure la formation à la manipulation extincteurs

Tous nos supports sont personnalisés et mis à jour régulièrement. Ils sont créés par Alpes Agir.

Les moyens de 1^{ère} intervention pour la pratique sur générateur :

- Nombreux extincteurs à eau avec additif, extincteurs CO2...
- Couverture anti-feu
- Utilisation de la bouteille de gaz pour l'extinction d'un feu de classe C



Le matériel pour la pratique sur générateur de flammes :

- Un générateur de flammes avec les modules de feux de poubelle et feux de friteuse
- Un générateur de flammes avec le module d'écran d'ordinateur
- Le mannequin à feu pour l'utilisation de la couverture anti-feu (pas d'utilisation du mannequin par temps pluvieux).

Les deux générateurs fonctionnent avec du gaz propane pour une question de sécurité et de respect de l'environnement. L'utilisation des générateurs ne provoque aucun dégât sur le sol.

Le matériel pour les formations à l'évacuation :

- Un générateur de fumée
- Un générateur de fumée avec flamme en soie et bruitage de crépitement
- Du liquide "odeur de gaz"



Equipe pédagogique :

Les formateurs incendie d'Alpes Agir bénéficient d'une forte expérience dans la sécurité incendie puisqu'ils ont tous une activité de sapeurs-pompiers.

Formations

Sécurité et Prévention



1. Formation Gestes et Postures
2. Formation au Port des appareils de protection respiratoire



1. Formation gestes et postures

Compétences visées :

La journée de sensibilisation aux troubles musculo-squelettiques participe à la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles en permettant au salarié :

- de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles.
- de prévenir les troubles musculaires squelettiques en limitant les gestes répétitifs et les postures contraignantes.

Public concerné :

Toute personne amenée à manipuler des charges et/ou à adopter des postures contraignantes.

Nombre de participants : **8 à 10 stagiaires par session** (aucun pré requis)

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement :

- Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama
- Prévoir un déplacement sur les différents postes de travail

Programme de la partie théorique

Généralités sur les Troubles Musculo Squelettiques :

- Quelques chiffres : Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Les différentes plaintes du salarié et le mal de dos

La mécanique humaine : Notions d'anatomie et déclinaison des pathologies associées : les os, les articulations, les ligaments, les tendons, les muscles, la colonne vertébrale, les vertèbres, la moelle épinière, les disques intervertébraux...

Les principes de manutentions manuelles :

- Principe d'économie d'effort, recherche de l'équilibre et choix des prises
- Points d'appui, centre de gravité, notion d'économie d'effort...
- Utilisation des EPI, travail en équipe et aide à la manutention

Programme de la mise en pratique

Techniques gestuelles :

- Positions et gestes au travail : manutention de différentes charges, station debout prolongée, se baisser, s'accroupir...
- Exercices d'échauffement
- Exercices de récupération, rôle de la détente sur l'efficacité au travail

Documents remis :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation et un livret de formation.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation.

Volume horaire : 7 heures de face à face pédagogique



- Positions et gestes de tous les jours : conduite, portage, chargement et déchargement, position de sommeil

Réflexion sur les postes de travail :

L'ensemble du groupe analyse les habitudes de travail sur les différents postes puis réfléchi à une amélioration des gestes et postures adaptés à chaque tâche.



2. Formation au port de protections respiratoires

Compétences visées :

La formation au port de protections individuelles respiratoires a pour objectifs de :

- Sensibiliser le personnel à la protection respiratoire : les appareils respiratoires filtrants et les appareils isolants
- Familiariser le personnel au port de protections individuelles respiratoires.

Public concerné :

Toute personne amenée à intervenir en atmosphère irrespirable.

Nombre de participants : **4 à 6 stagiaires par session** (aucun pré requis)

Lieu de la formation :

Dans votre établissement : Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama et la mise à disposition de vos appareils respiratoires isolants.

Programme

Introduction :

- Notion d'atmosphère dangereuse
- Les deux grandes familles d'appareils de protection respiratoire : les appareils filtrants et les appareils isolants

Apports théoriques : Les appareils respiratoires filtrants

- Description des masques à cartouche : Le masque, la cartouche
- Présentation des filtres anti-aérosols et filtres anti-gaz
- La saturation de la cartouche
- Les conditions d'utilisation : La mise en place, le test d'étanchéité

Apports théoriques : Les appareils respiratoires isolants

- Description de l'appareil : Le masque, la bouteille, le dossard...
- Les contraintes liées au port de l'ARI : l'autonomie, les contraintes physiques...
- Les conditions d'utilisation : Le protocole de mise en œuvre (l'armement du sifflet, l'étanchéité, la pression de la bouteille...) et les règles d'usage

Mises en pratiques : Exercice d'accoutumance

- Chaque participant s'équipe d'un ARI pour évoluer sur un parcours d'aisance
- Chaque participant profite de cet exercice pour calculer sa consommation d'air moyenne et évaluer son autonomie

Documents remis :

Documents fournis au stagiaire suite à la formation : Une attestation de formation.

Documents transmis à l'employeur suite à la formation : Une copie de la feuille de présence et une attestation récapitulative de formation.

Volume horaire : 4 heures de face à face pédagogique



Nouveau

Tout le dossier pédagogique est disponible sur notre Cloud (copie de la feuille de présence, récapitulatif de l'avis des stagiaires, attestations...)

Formations

Spécifiques pour les établissements de type J et U



1. Formation à la sécurité incendie
2. Formation à la manutention de malades

ERP de type U

Les établissements classés en type U sont :

- Les établissements de santé qui dispensent des soins de courte durée en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- Les établissements de santé qui dispensent des soins de psychiatrie, de suite ou de réadaptation, des soins de longue durée, à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie dont l'état nécessite une surveillance médicale constante ;
- Les établissements ou services spécialisés qui reçoivent jour et nuit des enfants de moins de 3 ans ;
- Les établissements de cure thermale ou de thalassothérapie.

ERP de type J

Les établissements classés en type J sont :

- Les établissements hébergeant des personnes âgées présentant des difficultés d'autonomie dont le groupe iso-ressources moyen pondéré (GMP) est supérieur à 300 ou qui comptent plus de 10 % de personnes hébergées relevant des groupes iso-ressources 1 et 2.
- Les établissements médico-éducatifs recevant en internat de jeunes handicapés ou inadaptés
- Les établissements d'enseignement avec internat dispensant à titre principal une éducation spéciale aux jeunes handicapés ou inadaptés
- Les établissements assurant l'hébergement des adultes handicapés.



1. Formation à la sécurité incendie

Compétences visées :

A l'issue de la formation à la sécurité incendie dans un établissement de type J et U, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
- D'utiliser un extincteur pour intervenir sur un feu naissant
- Prendre en compte son SSI lors du déclenchement incendie
- Effectuer le transfert horizontal des patients et l'évacuation du public

Volume horaire : 4 heures de face à face pédagogique

Lieu de la formation :

Il est conseillé d'organiser la formation dans votre établissement : Prévoir une salle permettant la projection d'un diaporama, un espace ouvert protégé pour la pratique sur générateur de flammes (20m² minimum)

Arrêté du 25 juin 1980 et les dispositions particulières du type J et U :

Art. J 39 : « **Tout le personnel des établissements** du type J doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie et être informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public... Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent avoir lieu au moins une fois par semestre. »

Art. U 47 : « **Tout le personnel des établissements** du type U doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital et formé à l'exécution de consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction. »



2. Formation à la manutention de malades

Compétences visées :

Permettre à l'aideant de supprimer ou réduire au maximum les risques professionnels liés à la manutention de personnes, selon le degré d'autonomie des personnes aidées et tout en les respectant.

Volume horaire : 7 heures de face à face pédagogique



Public concerné :

Toute personne amenée à manipuler des personnes dans le cadre d'activités d'aide et de soins en établissement.

Nombre de participants : 4 à 10 stagiaires par session (aucun pré requis)



Programme de la partie théorique

Généralités sur les Troubles Musculo Squelettiques :

- Quelques chiffres : Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Les différentes plaintes du salarié et le mal de dos

La mécanique humaine : Notions d'anatomie et déclinaison des pathologies associées : les os, les articulations, les ligaments, les tendons, les muscles, la colonne vertébrale, les vertèbres, la moelle épinière, les disques intervertébraux...

Les principes de manutentions manuelles :

- Principe d'économie d'effort, recherche de l'équilibre et choix des prises
- Points d'appui, centre de gravité, notion d'économie d'effort...
- Utilisation des EPI, travail en équipe et aide à la manutention

Programme de la partie théorique

Techniques gestuelles spécifiques :

- Manutention des pensionnaires alités : Translations couchées, roulements latéraux, retournements, rehaussements, abaissements, redressements (couchés – assis)
- Manutention des pensionnaires en fauteuil : Transferts (assis – assis), rehaussements, positionnements au fauteuil, redressements (assis – debout)
- Préserver son dos au quotidien : Changements de draps, aide à la marche, utiliser les outils de facilitation pour la manutention des malades, utiliser des prises fermes et précises, stimuler la participation du pensionnaire.

Réflexion sur les postes de travail : L'ensemble du groupe analyse les habitudes de travail sur les différents postes puis réfléchi à une amélioration des gestes et postures adaptés à chaque tâche.

Retrouvez toutes nos formations
sur le site internet
www.alpes-agir.com



Alpes Agir Sarl
159 avenue du Grésivaudan
38660 LA TERRASSE
Tel : 09 50 34 92 96
alpes.agir@gmail.com